



Département Ressources Humaines

Décision n°2024-57

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé d'opérations spécialisé ouvrage d'art à la direction de l'espace public.**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction de l'espace public, un emploi de chargé d'opérations spécialisé ouvrages d'art, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Conduire des opérations de travaux. Intervenir sur des projets d'entretien du patrimoine : piloter des études de conception ; participer à l'élaboration des projets en tant que maître d'œuvre interne avec l'appui de bureaux d'études spécialisés lorsque nécessaire ou avec un maître d'œuvre externe ; gérer le budget des opérations ; assister à la planification de l'activité ; commander des prestations sur la base des marchés existants ; établir des dossiers de consultation des entreprises et l'analyse des offres ; coordonner avec les autres services de la métropole (autorisations de voirie, acquisition de données,...), les services de l'état (études et autorisations réglementaires,...) et autres intervenants ; superviser les travaux ; constituer les dossiers des ouvrages exécutés.

Surveiller le patrimoine. Réaliser les visites annuelles et assurer la mise à jour des fiches de suivi (après formation à la méthodologie) ; participer ponctuellement à des réunions publiques

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de chargé d'opérations spécialisé ouvrages d'art à la direction de l'espace public est ouvert au recrutement contractuel,

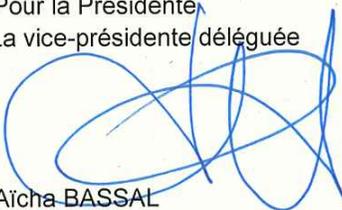
Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien principal 2ème classe, à savoir au minimum IB 401 et au maximum IB 638, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **25 JAN. 2024**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée



Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

**26 JAN. 2024**